



Modification n°1 Plan Local d'Urbanisme P.L.U.

4e

Extraits des plans
de zonage modifiés

Secteurs de
Rébé et Bagatelle

Département du Rhône

Commune d'AMPLEPUIS



PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan Local d'Urbanisme approuvé par
délibération du Conseil Municipal en date
du 7 Décembre 2011

REVISIONS ET MODIFICATIONS

MODIFICATION N°1 approuvée le 5 Juin 2014
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 5 Juin 2014



34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Département du Rhône

Commune de AMPLEPUIS

Echelle : 1/5000

4e

Extrait de
zonage modifié

Secteur de Rébé

Modification n°1 du PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME :
approuvé par délibération du Conseil Municipal en
date du 7 Décembre 2011

REVISIONS ET MODIFICATIONS :
Modification n°1 approuvée le 5 Juin 2014



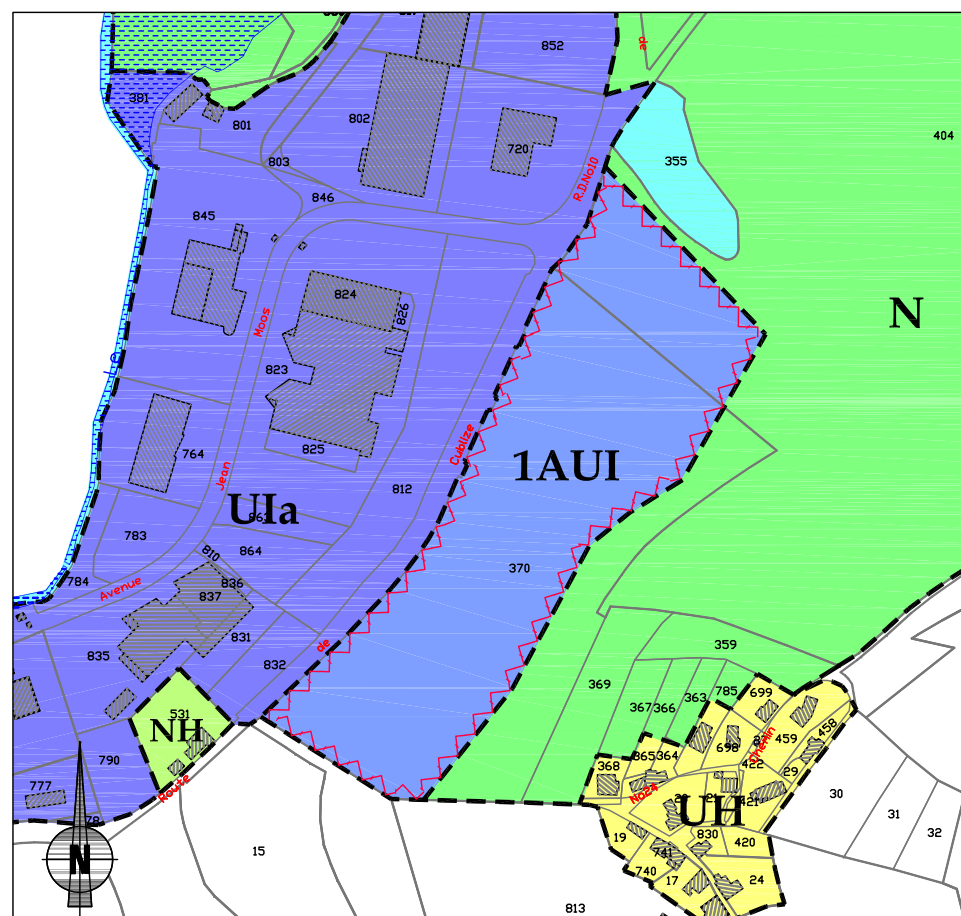
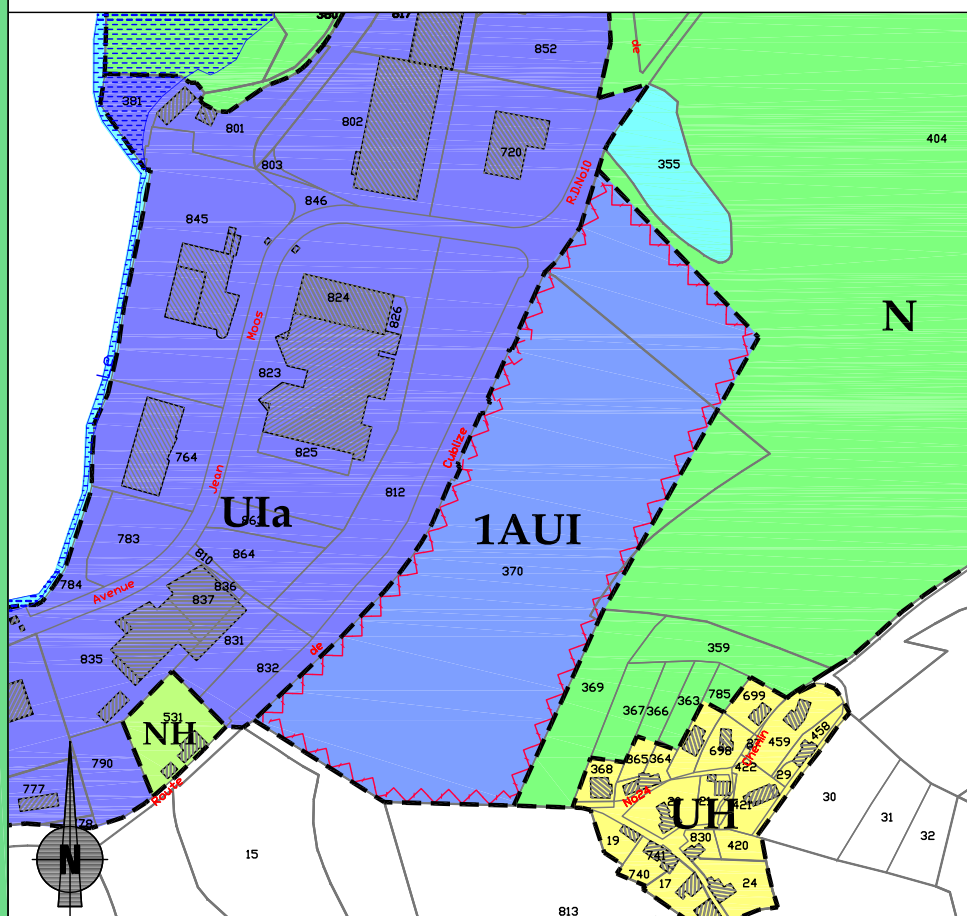
34, Rue Georges Plasse
42300 ROANNE
Tel. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Légende P.L.U. approuvé :

Limite de zones	Zone soumise à orientations d'aménagement	Zone inondable
1AUI : zone à vocation économique	UH : zone de hameaux	N : zone de protection stricte des sites et des paysages
Ula : secteurs réservés à l'accueil d'activités économiques	NH : zone de taille et de capacités d'accueil limitées	A : zone agricole ordinaire constructible

Légende Modification n°1 :

Limite de zones	Zone soumise à orientations d'aménagement	Zone inondable
1AUI : zone à vocation économique	UH : zone de hameaux	N : zone de protection stricte des sites et des paysages
Ula : secteurs réservés à l'accueil d'activités économiques	NH : zone de taille et de capacités d'accueil limitées	A : zone agricole ordinaire constructible



Département du Rhône
**Commune de
 AMPLEPUIS**

Echelle : 1/5000

4e

Extrait de
 zonage modifié

Secteur de Bagatelle

Modification n°1 du PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME :
 approuvé par délibération du Conseil Municipal en
 date du 7 Décembre 2011

REVISIONS ET MODIFICATIONS :
Modification n°1 approuvée le 5 Juin 2014



34, Rue Georges Plasse
 42300 ROANNE
 Tel. : 04 77 67 83 06
 E-mail : urbanisme@realites-be.fr

Légende P.L.U. approuvé :

Limite de zones	Zone soumise à orientations d'aménagement	Implantation des constructions à l'alignement des voies
Zone inondable	Gel des constructions pour une durée maximale de 5 ans	1AUB : zone à vocation mixte
UAa et UAb : centre urbain traditionnel	UB : quartiers caractéristiques urbaines intermédiaires	1AUC : zone à vocation mixte
UI et UIc : secteurs réservés à l'accueil d'activités économiques	UC : quartiers périphériques de type pavillonnaire	N : zone de protection stricte des sites et des paysages
UT : secteurs réservés aux activités sportives et de loisirs	NH : zone de taille et de capacités d'accueil limitées	

Légende Modification n°1 :

Limite de zones	Zone soumise à orientations d'aménagement	Implantation des constructions à l'alignement des voies
Zone inondable	Gel des constructions pour une durée maximale de 5 ans	1AUB : zone à vocation mixte
UAa, UAb et UAc : centre urbain traditionnel	UB : quartiers caractéristiques urbaines intermédiaires	1AUC : zone à vocation mixte
UI et UIc : secteurs réservés à l'accueil d'activités économiques	UC : quartiers périphériques de type pavillonnaire	N : zone de protection stricte des sites et des paysages
UT : secteurs réservés aux activités sportives et de loisirs	NH : zone de taille et de capacités d'accueil limitées	

